Fiche de données de sécurité

Copyright,2026, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS:	37-2217-0	**Numéro de version:**	6.01
Date de révision:	30/09/2026	**Annule et remplace la version du :**	01/08/2026

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément au règlement REACH (1907/2006) tel que modifié par le règlement (UE) 2020/878

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:
3M™ 8972 UV Red Piezo Inkjet Ink

Numéros d'identification de produit
75-0302-7043-5

7100118881

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:
Encre.

1.3. Details du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE:	3M Belgium BV/SRL, Hermeslaan 7, B1831 Diegem
Téléphone:	+32 (0)2 722 51 11
E-mail:	CER-productstewardship@mmm.com
Site internet	http://www.3m.com/be

1.4 Numéro d'appel d'urgence:
+ 32 (0)2 722 54 23, hors d'heures d'ouvertures + 32 (0)2 722 5111, ou Centre Antipoisons + 32 (0)70 245 245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.
Un mélange similaire a été testé pour la corrosion / irritation cutanée et les résultats des tests sont reflétés dans la classification attribuée.

CLASSIFICATION:

Corrosion / irritation cutanée, Catégorie 2 - H315

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 1 - Eye Dam. 1; H318

Sensibilisation de la peau, Catégorie 1 - Sens. pour la peau 1; H317
Carcinogénicité, Catégorie 1B - Carc. 1B; H350
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B - Repr. 1B; H360FD
Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition unique, catégorie 3 - STOT SE 3; H335

Dangereux pour l'environnement aquatique (aigüe), Catégorie 1 - Aquat. Aig. 1; H400
Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 1 - Aquat. Chron. 1; H410

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:
DANGER.

Symboles :
SGH05 (Corrosion)SGH07 (Point d'exclamation)SGH08 (Danger pour la santé) |SGH09 (Environnement)

Pictogrammes



Ingrédients :

Ingrédient	Identifiant(s)	EC No.	% par poids
Acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	5888-33-5	227-561-6	10 - 30
Acrylate d'isooctyle	29590-42-9	249-707-8	10 - 30
Acrylate de tétrahydrofurfuryle	2399-48-6	219-268-7	10 - 30
Diacrylate d'hexaméthylène	13048-33-4	235-921-9	3 - 7
Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	75980-60-8	278-355-8	1 - 5
Benzophénone	119-61-9	204-337-6	1 - 5
Acides naphténiques	1338-24-5	215-662-8	0,5 - 2

MENTIONS DE DANGER:

H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H350	Peut provoquer le cancer.
H360FD	Peut nuire à la fertilité ou au foetus .
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P261A	Eviter de respirer les vapeurs.
P273	Eviter le rejet dans l'environnement.
P280I	Porter des gants de protection /des vêtements de protection & un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention ::

P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

AUTRES INFORMATIONS:

Précaution - Extra:
Réservé aux utilisateurs professionnels.

12% du mélange consiste en composants de toxicité aigüe par voie orale inconnue.

91% du mélange consiste en composants de toxicité aigüe par inhalation inconnue.
Contient 12% de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

2.3 .Autres dangers

Inconnu
Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances
Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

Ingrédient	Identifiant(s)	%	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]
Acrylate de tétrahydrofurfuryle	(N° CAS) 2399-48-6 (N° CE) 219-268-7 (N° REACH) 01-2120738396-46	10 - 30	Tox. aquatique chronique 2, H411 EUH071 Tox. aigüe 4, H302 Corr. cutanée 1C, H314 Skin Sens. 1B, H317 Repr. 1B, H360Df
Acrylate d'isooctyle	(N° CAS) 29590-42-9 (N° CE) 249-707-8 (N° REACH) 01-2119486988-09	10 - 30	Irr. de la peau 2, H315 Irr. des yeux 2, H319 STOT SE 3, H335 Aquatique aigüe 1, H400,M=1 Tox. aquatique chronique 1, H410,M=1 Skin Sens. 1B, H317
Acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	(N° CAS) 5888-33-5 (N° CE) 227-561-6 (N° REACH) 01-2119957862-25	10 - 30	Sens. de la peau 1A, H317 Aquatique aigüe 1, H400,M=1 Tox. aquatique chronique 1, H410,M=1
2-hydroxyéthyl ester de l'acide 2-propénoïque, polymère avec le 5-isocyanato-1- (isocyanatométhyl) -1,3,3-	(N° CAS) 72162-39-1	5 - 10	Irr. de la peau 2, H315 Irr. des yeux 2, H319

triméthylcyclohexane, la 2-oxépanone et le 2,2'-oxybis [éthanol]			
Diacrylate d'hexaméthylène	(N° CAS) 13048-33-4 (N° CE) 235-921-9 (N° REACH) 01-2119484737-22	3 - 7	Irr. de la peau 2, H315 Irr. des yeux 2, H319 Sens. cutanée 1, H317 Nota D Aquatique aigüe 1, H400,M=1 Tox. aquatique chronique 2, H411
Pigment organique	(N° CAS) 128-69-8 (N° CE) 204-905-3	3 - 7	STOT RE 2, H373
Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	(N° CAS) 75980-60-8 (N° CE) 278-355-8 (N° REACH) 01-2119972295-29	1 - 5	Skin Sens. 1B, H317 Repr. 1B, H360Fd Tox. aquatique chronique 2, H411
Ingrédient propriétaire	Confidentiel	1 - 5	Substance non classée comme dangereuse
Benzophénone	(N° CAS) 119-61-9 (N° CE) 204-337-6	1 - 5	Carc. 1B, H350 Tox. aigüe 4, H302 STOT RE 2, H373 Tox.aquatique chronique 3, H412
Polymères N,N'-Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)-1,6-hexanediamine avec des produits de réaction de morpholine-2,4,6-trichloro-1,3,5-triazine, méthylés	(N° CAS) 193098-40-7	1 - 5	Tox. aigüe 4, H332 Tox. aigüe 4, H302 Irr. des yeux 2, H319 STOT RE 2, H373 Aquatique aigüe 1, H400,M=1 Tox. aquatique chronique 1, H410,M=1
Acides naphténiques, sels de nickel	(N° CAS) 61788-71-4 (N° CE) 263-000-1	< 0,04	Tox. aigüe 4, H302 Sens. resp. 1, H334 Sens. cutanée 1, H317 Muta. 2, H341 Carc. 1A, H350i STOT RE 1, H372 Aquatique aigüe 1, H400,M=10 Tox. aquatique chronique 1, H410,M=10
Camphène	(N° CAS) 79-92-5 (N° CE) 201-234-8	< 0,3	Solide Inflam. 2, H228 Irr. des yeux 2, H319 Aquatique aigüe 1, H400,M=1 Tox. aquatique chronique 1, H410,M=1
Acides naphténiques	(N° CAS) 1338-24-5 (N° CE) 215-662-8	0,5 - 2	Irr. des yeux 2, H319 Sens. de la peau 1A, H317 Repr. 2, H361d Tox. aquatique chronique 2, H411

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Limites de concentration spécifique

Ingrédient	**Identifiant(s)**	**Limites de concentration spécifique**
Acrylate d'isooctyle	(N° CAS) 29590-42-9 (N° CE) 249-707-8 (N° REACH) 01-2119486988-09	(C >= 10%) STOT SE 3, H335

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:
Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:
Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:
Laver les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si celà est facile à faire. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion:
Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:
Les symptômes et effets les plus importants basés sur la classification CLP comprennent:
Irritant pour les voies respiratoires (toux, éternuements, écoulement nasal, maux de tête, enrouement et douleurs au nez et à la gorge). Irritation cutanée (rougeur localisée, gonflement, démangeaisons et sécheresse). Réaction cutanée allergique (rougeur, gonflement, cloques et démangeaisons). Lésions oculaires graves (opacité de la cornée, douleur intense, larmoiement, ulcérations et altération ou perte de vision significatives).

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:
Non applicable.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:
En cas d'incendie: Utiliser un agent d'extinction adapté pour le matériel combustible tel que l'eau ou mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:
Les conteneurs exposés au feu peuvent accumuler une pression et exploser.

Décomposition dangereuse ou sous-produits

Substance	Condition
Monoxyde de carbone	Pendant la combustion.
Dioxyde de carbone	Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:
L'eau n'est pas un moyen d'extinction efficace. Cependant, on peut l'utiliser pour éviter l'échauffement des récipients et surfaces exposés au feu et éviter les ruptures par explosion. Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Évacuer la zone. Ventiler la zone. En cas déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Utiliser un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Se reporter à la section 8 pour les recommandations relatives aux EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un rejet accidentel dépasse les capacités de protection des EPI répertoriés à la section 8, ou est inconnue, sélectionner un EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenir compte des dangers physiques et chimiques du produit lors de cette opération. Des exemples d'ensembles d'EPI pour une intervention d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue de protection en cas de rejet de matière inflammable ; le port de vêtements de protection chimique si la matière déversée est corrosive, sensibilisante, irritante cutanée importante ou peut être absorbée par la peau ; ou le port d'un respirateur à adduction d'air à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des informations sur les dangers physiques et pour la santé, se reporter aux sections 2 et 11 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:
Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. En cas de renversements importants, couvrir les évacuations et construire des digues pour éviter l'écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Contenir le renversement. Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Récupérer le matériau répandu. Mettre dans un récipient fermé. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par des personnes compétentes. Ventiler la zone. Lire et suivre les précautions d'emploi sur l'étiquette et la fiche de sécurité du solvant. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux règlementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:
Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:
Pour usage industriel/professionnel seulement. Pas pour la vente au consommateur ou l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosol Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Nettoyer les vêtements souillés avant réemploi. Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc) Utiliser l'équipement de protection individuel requis (p.e. des gants, des masques de respiration,...)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:
Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker à l'écart des agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):
Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle
Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Identifiant(s)	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
Acrylate de tétrahydrofurfuryle	2399-48-6	Déterminé par le fabricant	VLEP:0.1 ppm(0.64 mg/m3);VLCT:0.3 ppm(1.91	Sensibilisateur de la peau

			mg/m3)	
Composés de nickel, (mesurés en Ni) (fraction inhalable)	61788-71-4	OELs Belgique	VLEP (en tant que Ni, fraction respirable) (8 heures) : 0,01 mg/m3 ; VLEP (en tant que Ni, fraction inhalable) (8 heures) : 0,05 mg/m3	Date effective : 18 Jan 2025

OELs Belgique : Belgique. Exposure Limit Values.
VLEP
Valeurs limites de moyenne d''exposition
/

Les procédures de surveillance recommandées:Les informations sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenues auprès du Centre de connaissance belge sur le bien-être au travail (BeSWIC).

8.2. Contrôles de l'exposition:

8.2.1. Contrôles techniques appropriés
Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées /gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:
Ecran total.
Lunettes de protection ouvertes.

Normes applicables / Standards
Utiliser une protection des yeux et du visage conforme à la norme EN 16321

Protection de la peau/la main
Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de polymère stratifié pour améliorer la dextérité. Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

Matériel	**Epaisseur (mm)**	**Temps de pénétration**
Polymère laminé	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Normes applicables / Standards
Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Si ce produit est utilisé d'une manière qui présente un potentiel d'exposition plus élevé (par exemple, pulvérisation, risque élevé d'éclaboussures, etc.), l'utilisation d'un tablier de protection peut être nécessaire. Voir le(s) matériau(x) de gants recommandé(s) pour déterminer le tablier approprié.

Protection respiratoire:

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:
Appareil de protection respiratoire demi-masque ou à masque complet à épuration d'air adapté aux vapeurs organiques et aux particules, y compris les brouillards d'hydrocarbures

Demi-masque respiratoire ou masque complet avec adduction d'air.

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Normes applicables / Standards
Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136
Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 : Filtre types A & P

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique:	Liquide
Aspect physique spécifique: :	Liquide
Couleur	Rouge
Odeur	Modérée d'acide
Valeur de seuil d'odeur	*Pas de données de tests disponibles.*
Point de fusion / point de congélation	*Non applicable.*
Point/intervalle d'ébullition:	> 93,3 °C
Inflammabilité	Non applicable.
Limites d'inflammabilité (LEL)	*Pas de données de tests disponibles.*
Limites d'inflammabilité (UEL)	*Pas de données de tests disponibles.*
Point d'éclair:	>=93,3 °C [*Méthode de test:*Coupe fermée]
Température d'inflammation spontanée	*Pas de données de tests disponibles.*
Température de décomposition	*Pas de données de tests disponibles.*
pH	*la substance / le mélange n'est pas soluble (dans l'eau)*
Viscosité cinématique	*Pas de données de tests disponibles.*
Hydrosolubilité	Négligeable
Solubilité (non-eau)	*Pas de données de tests disponibles.*
Coefficient de partage n-octanol / eau	*Pas de données de tests disponibles.*
Pression de vapeur	< 1 333,2 Pa [@ 20 °C]
Densité	1,04 g/ml
Densité relative	1,04 [*Réf. Standard :*Eau = 1]
Densité de vapeur relative	> 1 [*Réf. Standard :*Air=1]
Caractéristiques des particules	*Non applicable.*

9.2. Autres informations:

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Composés Organiques Volatils	*Pas de données de tests disponibles.*
Taux d'évaporation:	*Pas de données de tests disponibles.*

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:
Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

10.2 Stabilité chimique:
Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:
Une polymérisation dangereuse peut se produire. (En cas d'épuisement de l'inhibiteur ou d'exposition à la chaleur)

10.4. Conditions à éviter:
La lumière.

10.5 Matériaux à éviter:
Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Substance	Condition
Non applicable	

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:
Peut être nocif par inhalation Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements,douleur nasale et maux de gorge. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec la peau:
Irritation modérée de la peau: les symptômes peuvent inclure: rougeurs locales, boursouflures, démangeaisons et desséchement, fissuration, formation de cloques, et la douleur. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec les yeux:
Brûlure oculaire d'origine chimique (corrosion chimique): les symptômes peuvent inclure opacité de la cornée, brûlures chimiques, douleurs, larmoiements, ulcérations, diminution ou perte de la vision.

Ingestion:
Peut être nocif en cas d'ingestion Effets gastrointestinaux : les symptômes peuvent inclure une douleur vive à la bouche, à la gorge et à l'abdomen, des nausées, des vomissements, de la diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Autres effets de santé:

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer des effets sur un organe cible:
Effets immunologiques : les symptômes peuvent inclure une altération du nombre de cellules immunitaires, une réaction allergique cutanée et/ou respiratoire et des changements dans la fonction immunitaire. Effets gastro-intestinaux: Les signes / symptômes peuvent inclure des douleurs abdominales, des maux d'estomac, des nausées, des vomissements et de la diarrhée. Effets sur les reins et la vessie : les symptômes peuvent inclure des modifications de la quantité d'urine, des douleurs abdominales ou dans le bas du dos, une augmentation du taux de protéines dans les urines, une augmentation du taux d'urée dans le sang, du sang dans les urines et une miction douloureuse. Effets sur la peau : les symptômes peuvent inclure

rougeur, démangeaison, acné, bosse sur la peau.

Toxicité pour la reproduction / le développement
Contient un produit chimique ou des produits chimiques qui peuvent causer des malformations congénitales ou d'autres anomalies de la reproduction.

Cancérogénicité:
Contient une substance chimique / des substances chimiques qui peut/peuvent causer du cancer.

Données toxicologiques
Si un composant est listé en section 3 mais n'apparait pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aigüe

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	Cutané		Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg
Produit	Inhalation - Poussières/ Brouillards(4 h)		Pas de données disponibles. Calculé. >5 - =12,5 mg/l
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé. >2 000 - =5 000 mg/kg
Acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Cutané	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Ingestion	Rat	LD50 4 350 mg/kg
Acrylate de tétrahydrofurfuryle	Ingestion	Rat	LD50 882 mg/kg
Acrylate d'isooctyle	Cutané	Lapin	LD50 > 2 000 mg/kg
Acrylate d'isooctyle	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Diacrylate d'hexaméthylène	Cutané	Lapin	LD50 3 636 mg/kg
Diacrylate d'hexaméthylène	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Pigment organique	Ingestion	Rat	LD50 > 10 000 mg/kg
Pigment organique	Cutané	Composants similaires	LD50 > 2 500 mg/kg
Pigment organique	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Composants similaires	LC50 > 5,2 mg/l
Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Cutané	Jugement professionnel	LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Benzophénone	Cutané	Lapin	LD50 3 535 mg/kg
Benzophénone	Ingestion	Rat	LD50 1 900 mg/kg
Polymères N,N'-Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)-1,6-hexanediamine avec des produits de réaction de morpholine-2,4,6-trichloro-1,3,5-triazine, méthylés	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Polymères N,N'-Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)-1,6-hexanediamine avec des produits de réaction de morpholine-2,4,6-trichloro-1,3,5-triazine, méthylés	Ingestion	Rat	LD50 >500, <2,000 mg/kg
Polymères N,N'-Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)-1,6-hexanediamine avec des produits de réaction de morpholine-2,4,6-trichloro-1,3,5-triazine, méthylés	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Composants similaires	LC50 2,8 mg/l
Acides naphténiques	Cutané	Lapin	LD50 > 20 000 mg/kg
Acides naphténiques	Ingestion	Rat	LD50 5 880 mg/kg
Camphène	Cutané	Lapin	LD50 > 2 500 mg/kg
Camphène	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Acides naphténiques, sels de nickel	Ingestion	Rat	LD50 419 mg/kg

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organismes	Valeur
Produit	Jugement professionnel	Irritant
Acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Lapin	Irritation minimale.
Acrylate de tétrahydrofurfuryle	Lapin	Corrosif
Acrylate d'isooctyle	Données in Vitro	Aucune irritation significative
2-hydroxyéthyl ester de l'acide 2-propénoïque, polymère avec le 5-isocyanato-1-(isocyanatométhyl) -1,3,3-triméthylcyclohexane, la 2-oxépanone et le 2,2'-oxybis [éthanol]	Composants similaires	Irritant
Diacrylate d'hexaméthylène	Lapin	Irritant
Pigment organique	Lapin	Aucune irritation significative
Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Lapin	Aucune irritation significative
Benzophénone	Lapin	Aucune irritation significative
Polymères N,N'-Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)-1,6-hexanediamine avec des produits de réaction de morpholine-2,4,6-trichloro-1,3,5-triazine, méthylés	Lapin	Aucune irritation significative
Acides naphténiques	Lapin	Moyennement irritant
Camphène	Lapin	Aucune irritation significative
Acides naphténiques, sels de nickel	Jugement professionnel	Irritation minimale.

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organismes	Valeur
Acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Lapin	Moyennement irritant
Acrylate de tétrahydrofurfuryle	Lapin	Corrosif
Acrylate d'isooctyle	Risques pour la santé similaires	Moyennement irritant
2-hydroxyéthyl ester de l'acide 2-propénoïque, polymère avec le 5-isocyanato-1-(isocyanatométhyl) -1,3,3-triméthylcyclohexane, la 2-oxépanone et le 2,2'-oxybis [éthanol]	Composants similaires	Irritant sévère
Diacrylate d'hexaméthylène	Lapin	Irritant modéré
Pigment organique	Lapin	Aucune irritation significative
Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Lapin	Aucune irritation significative
Benzophénone	Lapin	Moyennement irritant
Polymères N,N'-Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)-1,6-hexanediamine avec des produits de réaction de morpholine-2,4,6-trichloro-1,3,5-triazine, méthylés	Lapin	Irritant sévère
Acides naphténiques	Lapin	Irritant modéré
Camphène	Lapin	Irritant modéré
Acides naphténiques, sels de nickel	Jugement professionnel	Moyennement irritant

Sensibilisation de la peau

Nom	Organismes	Valeur
Acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Homme et animal	Sensibilisant
Acrylate de tétrahydrofurfuryle	Jugement professionnel	Sensibilisant
Acrylate d'isooctyle	Souris	Sensibilisant
Diacrylate d'hexaméthylène	Cochon d'Inde	Sensibilisant
Pigment organique	Composants similaires	Non-classifié
Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Souris	Sensibilisant
Benzophénone	Cochon	Non-classifié

	d'Inde	
Polymères N,N'-Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)-1,6-hexanediamine avec des produits de réaction de morpholine-2,4,6-trichloro-1,3,5-triazine, méthylés	Cochon d'Inde	Non-classifié
Acides naphténiques	Cochon d'Inde	Sensibilisant
Acides naphténiques, sels de nickel	Composants similaires	Sensibilisant

Sensibilisation des voies respiratoires

Nom	Organismes	Valeur
Acides naphténiques, sels de nickel	Jugement professionnel	Sensibilisant

Mutagénicité cellules germinales

Nom	Route	Valeur
Acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	In vitro	Non mutagène
Acrylate de tétrahydrofurfuryle	In vitro	Non mutagène
Acrylate d'isooctyle	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Diacrylate d'hexaméthylène	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Pigment organique	In vitro	Non mutagène
Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	In vitro	Non mutagène
Benzophénone	In vitro	Non mutagène
Benzophénone	In vivo	Non mutagène
Polymères N,N'-Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)-1,6-hexanediamine avec des produits de réaction de morpholine-2,4,6-trichloro-1,3,5-triazine, méthylés	In vitro	Non mutagène
Acides naphténiques	In vivo	Non mutagène
Acides naphténiques	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Camphène	In vitro	Non mutagène
Camphène	In vivo	Non mutagène
Acides naphténiques, sels de nickel	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Acides naphténiques, sels de nickel	In vivo	Mutagénique

Cancérogénicité

Nom	Route	Organismes	Valeur
Acrylate d'isooctyle	Cutané	Souris	Non-cancérogène
Diacrylate d'hexaméthylène	Cutané	Souris	Non-cancérogène
Benzophénone	Cutané	Multiples espèces animales.	Non-cancérogène
Benzophénone	Ingestion	Multiples espèces animales.	Cancérogène
Acides naphténiques, sels de nickel	Inhalation	Composants similaires	Cancérogène

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

Nom	Route	Valeur	Organis	Test résultat	Durée

			mes		d'exposition
Acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 500 mg/kg/jour	31 jours
Acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 100 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 100 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Acrylate de tétrahydrofurfuryle	Ingestion	Toxique pour la reproduction des femelles	Rat	NOAEL 50 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Acrylate de tétrahydrofurfuryle	Cutané	Toxique pour la reproduction masculine	Rat	NOAEL 100 mg/kg/jour	90 jours
Acrylate de tétrahydrofurfuryle	Ingestion	Toxique pour la reproduction masculine	Rat	NOAEL 35 mg/kg/jour	90 jours
Acrylate de tétrahydrofurfuryle	Inhalation	Toxique pour la reproduction masculine	Rat	NOAEL 0,6 mg/l	90 jours
Acrylate de tétrahydrofurfuryle	Ingestion	Toxique pour le développement	Rat	NOAEL 50 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Acrylate d'isooctyle	Cutané	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 57 mg/kg/jour	avant l'accouplement et pendant la gestation
Acrylate d'isooctyle	Cutané	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 57 mg/kg/jour	avant l'accouplement et pendant la gestation
Acrylate d'isooctyle	Cutané	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 57 mg/kg/jour	avant l'accouplement et pendant la gestation
Acrylate d'isooctyle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	Pendant l'organogenèse
Diacrylate d'hexaméthylène	Non spécifié	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 750 mg/kg/jour	Pendant l'organogenèse
Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Ingestion	Toxique pour le développement	Rat	NOAEL 150 mg/kg/jour	Pendant la grossesse
Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Ingestion	Toxique pour la reproduction des femelles	Rat	NOAEL 200 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Ingestion	Toxique pour la reproduction masculine	Rat	NOAEL 60 mg/kg/jour	85 jours
Benzophénone	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 100 mg/kg/jour	2 génération
Benzophénone	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 80 mg/kg/jour	2 génération
Benzophénone	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Lapin	NOAEL 25 mg/kg/jour	Pendant la grossesse
Acides naphténiques	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 900 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Acides naphténiques	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 900 mg/kg/jour	28 jours
Acides naphténiques	Ingestion	Toxique pour le développement	Rat	NOAEL 100 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Camphène	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	Pendant l'organogenèse
Acides naphténiques, sels de nickel	Ingestion	Toxique pour le développement	Composants similaires	NOAEL Pas disponible	2 génération

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Acrylate de tétrahydrofurfuryle	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Peut provoquer une irritation respiratoire.	Homme et animal	NOAEL Non disponible	
Acrylate d'isooctyle	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Acrylate d'isooctyle	Ingestion	Dépression du système nerveux central	Non-classifié	Rat	NOAEL 5 000 mg/kg	
2-hydroxyéthyl ester de l'acide 2-propénoïque, polymère avec le 5-isocyanato-1-(isocyanatométhyl) -1,3,3-triméthylcyclohexane, la 2-oxépanone et le 2,2'-oxybis [éthanol]	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la santé similaires	NOAEL Non disponible	
Diacrylate d'hexaméthylène	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Humain	NOAEL Non disponible	
Polymères N,N'-Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)-1,6-hexanediamine avec des produits de réaction de morpholine-2,4,6-trichloro-1,3,5-triazine, méthylés	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la santé similaires	NOAEL Non disponible	
Acides naphténiques	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la santé similaires	NOAEL Non disponible	
Camphène	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la santé similaires	NOAEL Non disponible	

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Ingestion	tractus gastro-intestinal \| système immunitaire \| Rénale et / ou de la vessie \| Coeur \| Système endocrine \| système hématopoïétique \| Foie \| Système nerveux \| Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 500 mg/kg/jour	31 jours
Acrylate d'isooctyle	Cutané	Coeur \| Système endocrine \| système hématopoïétique \| Foie \| système immunitaire \| Système nerveux \| Rénale et / ou de la vessie \| Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 57 mg/kg/jour	avant l'accouplement et pendant la gestation
Acrylate d'isooctyle	Ingestion	Système endocrine \|	Non-classifié	Rat	NOAEL 600	90 jours

		Foie \| Rénale et / ou de la vessie \| Coeur \| os, dents, ongles et / ou les cheveux \| système hématopoïétique \| système immunitaire \| muscles \| Système nerveux \| des yeux \| Système respiratoire \| système vasculaire			mg/kg/jour	
Diacrylate d'hexaméthylène	Cutané	la peau	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Souris	LOAEL 70 mg/kg/jour	80 semaines
Pigment organique	Inhalation	Système respiratoire	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Composants similaires	NOAEL 0,001 mg/l	90 jours
Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Ingestion	la peau \| sang \| Foie \| Rénale et / ou de la vessie \| Système nerveux	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	90 jours
Benzophénone	Ingestion	Rénale et / ou de la vessie	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Rat	LOAEL 75 mg/kg/jour	14 semaines
Benzophénone	Ingestion	Coeur \| système hématopoïétique \| Foie \| système immunitaire \| Système endocrine \| os, dents, ongles et / ou les cheveux \| Système nerveux \| des yeux \| Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 850 mg/kg/jour	14 semaines
Polymères N,N'-Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)-1,6-hexanediamine avec des produits de réaction de morpholine-2,4,6-trichloro-1,3,5-triazine, méthylés	Ingestion	tractus gastro-intestinal \| système immunitaire	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Rat	NOAEL 15 mg/kg/jour	28 jours
Acides naphténiques	Ingestion	Système endocrine \| Foie \| Coeur \| la peau \| tractus gastro-intestinal \| os, dents, ongles et / ou les cheveux \| système hématopoïétique \| système immunitaire \| muscles \| Système nerveux \| des yeux \| Rénale et / ou de la vessie \| Système respiratoire \| système vasculaire	Non-classifié	Rat	NOAEL 881 mg/kg/jour	90 jours
Camphène	Ingestion	Foie \| Rénale et / ou de la vessie \| système hématopoïétique	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	28 jours
Acides naphténiques, sels de nickel	Inhalation	Système respiratoire	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une	Composants similaire	NOAEL Pas disponible	13 semaines

			exposition prolongée	s		

Danger par aspiration
Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Contacter l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

Section 12 : Informations écologiques

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	Identifiant(s)	Organisme	Type	Exposition	Test point final	Test résultat
Acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1] hept-2-yle	5888-33-5	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	1,98 mg/l
Acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1] hept-2-yle	5888-33-5	Poisson zèbre	Expérimental	96 heures	LC50	0,704 mg/l
Acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1] hept-2-yle	5888-33-5	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	0,405 mg/l
Acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1] hept-2-yle	5888-33-5	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	0,092 mg/l
Acrylate d'isooctyle	29590-42-9	Algues vertes	Estimé	72 heures	EC50	0,535 mg/l
Acrylate d'isooctyle	29590-42-9	Vairon de Fathead	Expérimental	96 heures	LC50	0,67 mg/l
Acrylate d'isooctyle	29590-42-9	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	0,4 mg/l
Acrylate d'isooctyle	29590-42-9	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	0,065 mg/l
Acrylate d'isooctyle	29590-42-9	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	>1 000 mg/l
Acrylate de tétrahydrofurfuryle	2399-48-6	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	263,7 mg/l
Acrylate de tétrahydrofurfuryle	2399-48-6	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	3,92 mg/l
Acrylate de tétrahydrofurfuryle	2399-48-6	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	37,7 mg/l
Acrylate de tétrahydrofurfuryle	2399-48-6	Poisson zèbre	Expérimental	96 heures	LC50	7,32 mg/l
Acrylate de tétrahydrofurfuryle	2399-48-6	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC10	2,48 mg/l
2-hydroxyéthyl ester de l'acide 2-propénoïque, polymère avec le 5-isocyanato-1-	72162-39-1	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A

(isocyanatométhyl) - 1,3,3-triméthylcyclohexane, la 2-oxépanone et le 2,2'-oxybis [éthanol]						
Diacrylate d'hexaméthylène	13048-33-4	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	2,33 mg/l
Diacrylate d'hexaméthylène	13048-33-4	Medaka	Expérimental	96 heures	LC50	0,38 mg/l
Diacrylate d'hexaméthylène	13048-33-4	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	2,7 mg/l
Diacrylate d'hexaméthylène	13048-33-4	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	0,9 mg/l
Diacrylate d'hexaméthylène	13048-33-4	Medaka	Expérimental	39 jours	NOEC	0,072 mg/l
Diacrylate d'hexaméthylène	13048-33-4	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	0,14 mg/l
Diacrylate d'hexaméthylène	13048-33-4	Boue activée	Expérimental	30 minutes	EC50	270 mg/l
Pigment organique	128-69-8	Lentilles d'eau	Composant analogue	7 jours	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Pigment organique	128-69-8	Algues vertes	Composant analogue	72 heures	ErC50	>100 mg/l
Pigment organique	128-69-8	Puce d'eau	Composant analogue	48 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Pigment organique	128-69-8	Poisson zèbre	Expérimental	96 heures	LC50	>5 000 mg/l
Pigment organique	128-69-8	Lentilles d'eau	Composant analogue	7 jours	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	100 mg/l
Pigment organique	128-69-8	Algues vertes	Composant analogue	72 heures	NOEC	>=100 mg/l
Pigment organique	128-69-8	Boue activée	Expérimental	30 minutes	EC20	>700 mg/l
Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	75980-60-8	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC20	>1 000 mg/l
Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	75980-60-8	Carpe commune	Expérimental	96 heures	LC50	1,4 mg/l
Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	75980-60-8	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	>2,01 mg/l
Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	75980-60-8	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	3,53 mg/l
Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	75980-60-8	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC10	1,56 mg/l
Benzophénone	119-61-9	Vairon de Fathead	Expérimental	96 heures	LC50	10,89 mg/l
Benzophénone	119-61-9	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	3,5 mg/l
Benzophénone	119-61-9	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	6,8 mg/l

Benzophénone	119-61-9	Vairon de Fathead	Expérimental	7 jours	NOEC	2,1 mg/l
Benzophénone	119-61-9	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	1 mg/l
Benzophénone	119-61-9	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	0,2 mg/l
Polymères N,N'-Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)-1,6-hexanediamine avec des produits de réaction de morpholine-2,4,6-trichloro-1,3,5-triazine, méthylés	193098-40-7	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	>100 mg/l
Polymères N,N'-Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)-1,6-hexanediamine avec des produits de réaction de morpholine-2,4,6-trichloro-1,3,5-triazine, méthylés	193098-40-7	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	>0,15 mg/l
Polymères N,N'-Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)-1,6-hexanediamine avec des produits de réaction de morpholine-2,4,6-trichloro-1,3,5-triazine, méthylés	193098-40-7	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LC50	>1,5 mg/l
Polymères N,N'-Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)-1,6-hexanediamine avec des produits de réaction de morpholine-2,4,6-trichloro-1,3,5-triazine, méthylés	193098-40-7	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	0,64 mg/l
Acides naphténiques, sels de nickel	61788-71-4	Vairon de Fathead	Estimé	96 heures	LC50	2,5 mg/l
Acides naphténiques, sels de nickel	61788-71-4	Poisson	Estimé	96 heures	LC50	9,5 mg/l
Acides naphténiques, sels de nickel	61788-71-4	Algues vertes	Estimé	72 heures	ErC50	0,44 mg/l
Acides naphténiques, sels de nickel	61788-71-4	Puce d'eau	Estimé	48 heures	LC50	0,083 mg/l
Acides naphténiques, sels de nickel	61788-71-4	Grenouille africaine à griffes	Estimé	101 heures	EC10	0,54 mg/l
Acides naphténiques, sels de nickel	61788-71-4	Algues vertes	Estimé	72 heures	ErC10	0,031 mg/l
Acides naphténiques, sels de nickel	61788-71-4	Scud	Estimé	28 jours	EC10	522 mg/l
Acides naphténiques, sels de nickel	61788-71-4	Puce d'eau	Estimé	7 jours	EC10	0,007 mg/l
Acides naphténiques, sels de nickel	61788-71-4	Poisson zèbre	Estimé	8 jours	NOEC	0,25 mg/l
Acides naphténiques, sels de nickel	61788-71-4	Boue activée	Estimé	30 minutes	EC50	210 mg/l
Acides naphténiques, sels de nickel	61788-71-4	le col-vert	Estimé	90 jours	NOEC	1 274 ppm régime
Acides naphténiques, sels de nickel	61788-71-4	Ver rouge	Estimé	28 jours	EC10	303 mg/kg (poids sec)
Acides naphténiques, sels de nickel	61788-71-4	Microbes du sol	Estimé	28 jours	EC10	102 mg/kg (poids sec)
Acides naphténiques, sels de nickel	61788-71-4	Collembole	Estimé	28 jours	NOEC	232 mg/kg (poids sec)
Acides naphténiques, sels de nickel	61788-71-4	tomate	Estimé	21 jours	NOEC	70 mg/kg (poids sec)

Camphène	79-92-5	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC10	490,3 mg/l
Camphène	79-92-5	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	1,75 mg/l
Camphène	79-92-5	Sheepshead Minnow	Expérimental	96 heures	LC50	1,9 mg/l
Camphène	79-92-5	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	0,72 mg/l
Camphène	79-92-5	Poisson zèbre	Expérimental	96 heures	LC50	0,72 mg/l
Camphène	79-92-5	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	0,07 mg/l
Acides naphténiques	1338-24-5	Copepod	Composant analogue	96 heures	LC50	4,8 mg/l
Acides naphténiques	1338-24-5	Vairon de Fathead	Expérimental	96 heures	LC50	5,62 mg/l
Acides naphténiques	1338-24-5	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	20 mg/l
Acides naphténiques	1338-24-5	Vairon de Fathead	Expérimental	7 jours	NOEC	0,4 mg/l
Acides naphténiques	1338-24-5	Puce d'eau	Expérimental	7 jours	NOEC	1,5 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	Identifiant(s)	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	5888-33-5	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	57 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 310 CO2 Headspace
Acrylate d'isooctyle	29590-42-9	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	93 %BOD/ThOD	OCDE 301D
Acrylate de tétrahydrofurfuryle	2399-48-6	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	77.7 %BOD/ThOD	OECD 301F - Manometric Respiro
Acrylate de tétrahydrofurfuryle	2399-48-6	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.81	OECD 107 log Kow shke flsk mtd
2-hydroxyéthyl ester de l'acide 2-propénoïque, polymère avec le 5-isocyanato-1-(isocyanatométhyl) -1,3,3-triméthylcyclohexane, la 2-oxépanone et le 2,2'-oxybis [éthanol]	72162-39-1	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Diacrylate d'hexaméthylène	13048-33-4	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	60-70 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	ISO 14593 Carbone inorganique dans l'espace de tête
Diacrylate d'hexaméthylène	13048-33-4	Estimé Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	1 jours (t 1/2)	Episuite™
Pigment organique	128-69-8	Composant analogue Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	<10 %BOD/ThOD	OECD 301F - Manometric Respiro
Oxyde de diphényl(2,4,6-	75980-60-8	Expérimental	28 jours	Demande	≤10 %BOD/Th	OECD 301F - Manometric

triméthylbenzoyl)phosphine		Biodégradation		biologique en oxygène	OD	Respiro
Benzophénone	119-61-9	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	66-84 %BOD/ThOD	OECD 301F - Manometric Respiro
Polymères N,N'-Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)-1,6-hexanediamine avec des produits de réaction de morpholine-2,4,6-trichloro-1,3,5-triazine, méthylés	193098-40-7	Expérimental Biodégradation	29 jours	évolution dioxyde de carbone	0 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301B - Mod. CO2
Acides naphténiques, sels de nickel	61788-71-4	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Camphène	79-92-5	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	2 %BOD/ThOD	OCDE 301C
Camphène	79-92-5	Expérimental Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	7.2 heures (t 1/2)	
Acides naphténiques	1338-24-5	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	Identifiant(s)	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	5888-33-5	Composant analogue BCF - Poisson	56 heures	Facteur de bioaccumulation	37	OECD305-Bioconcentration
Acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	5888-33-5	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	4.52	OCDE 117 méthode HPLC log Kow
Acrylate d'isooctyle	29590-42-9	Modelé Bioconcentratie		Facteur de bioaccumulation	120-940	Catalogic™
Acrylate d'isooctyle	29590-42-9	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	4.6	
2-hydroxyéthyl ester de l'acide 2-propénoïque, polymère avec le 5-isocyanato-1-(isocyanatométhyl) -1,3,3-triméthylcyclohexane, la 2-oxépanone et le 2,2'-oxybis [éthanol]	72162-39-1	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Diacrylate d'hexaméthylène	13048-33-4	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	2.81	
Pigment organique	128-69-8	Estimé Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	<1.3	
Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	75980-60-8	Expérimental BCF - Poisson	56 jours	Facteur de bioaccumulation	≤40	
Benzophénone	119-61-9	Expérimental BCF - Poisson	56 jours	Facteur de bioaccumulation	<12	
Polymères N,N'-Bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)-1,6-hexanediamine avec des produits de réaction de morpholine-2,4,6-trichloro-1,3,5-triazine, méthylés	193098-40-7	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A

Acides naphténiques, sels de nickel	61788-71-4	Composant analogue Bioconcentratie	180 jours	Facteur de bioaccumulation	4	
Camphène	79-92-5	Expérimental BCF - Poisson	56 jours	Facteur de bioaccumulation	606-1290	OECD305-Bioconcentration
Acides naphténiques	1338-24-5	Expérimental BCF - Poisson	10 jours	Facteur de bioaccumulation	4	

12.4. Mobilité dans le sol:

Matériel	Identifiant(s)	Type de test	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	5888-33-5	Composant analogue Mobilité dans le sol	Koc	5 100 l/kg	OCDE 121 estimation de Koc par HPLC
Acrylate d'isooctyle	29590-42-9	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	1 500 l/kg	
Acrylate de tétrahydrofurfuryle	2399-48-6	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	29 l/kg	Episuite™
Diacrylate d'hexaméthylène	13048-33-4	Estimé Mobilité dans le sol	Koc	220 l/kg	Episuite™
Pigment organique	128-69-8	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	93 500 l/kg	Episuite™
Acides naphténiques	1338-24-5	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	660 l/kg	

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

12.7. Autres effets indésirables
Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:
Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Eliminer le matériel complètement durci (ou polymérisé) dans une installation autorisée de déchets industriels. Comme une alternative d'élimination, incinérer le produits durci dans une installation d'incinération de déchets autorisée La destruction adéquate peut nécessiter l'utilisation de carburant supplémentaire pendant les procédés d'incinération. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client.Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attibuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agrée.

Code déchets EU (produit tel que vendu)
08 03 12* Déchets d'encre contenant des substances dangereuses

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	Transport routier (ADR)	Transport aérien (IATA)	Transport maritime (IMDG)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	UN3082	UN3082	UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.(ACRYLATE D'ISOBORNYLE; ACRYLATE D'ISOOCTYLE)	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.(ACRYLATE D'ISOBORNYLE; ACRYLATE D'ISOOCTYLE)	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.(ACRYLATE D'ISOBORNYLE; ACRYLATE D'ISOOCTYLE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9	9	9
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Dangereux pour l'environnement	Non applicable.	Polluant marin
14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température de régulation	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température critique	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Code de classification ADR	M6	Non applicable.	Non applicable.
Code de ségrégation IMDG	Non applicable.	Non applicable.	Aucun

Veuillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Cancérogénicité

Ingrédient	Identifiant(s)	Classification	Réglementation
Benzophénone	119-61-9	Carc. 1B	Règlement (CE) N° 1272/2008, table 3.1
Benzophénone	119-61-9	Grp. 2B: Possibilité carc. des hommes	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)

Statut d'Autorisation selon REACH:
Les substances suivantes contenues dans ce produit pourraient etre ou sont soumises à autorisation selon REACH.

Ingrédient	Identifiant(s)
Oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	75980-60-8

Statut d'Autorisation: listée sur la liste Candidate des substances extrêmement préoccupantes pour autorisation.

Statut des inventaires
Contacter le fournisseur pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont conformes aux exigences de notification chimique de TSCA. Tous les composants requis de ce produit sont répertoriés dans la partie active de l'inventaire TSCA.

DIRECTIVE 2012/18/UE
Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1

Catégorie de Dangers	Quantité admissible (tonnes) pour l'application de	
	Exigences de niveau inférieur	Exigences de niveau supérieur
E1 Dangereux pour le milieu aquatique	100	200

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2
Aucun

Règlement (EU) No 649/2012
Aucun produit chimique répertorié

15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange. Des évaluations de la sécurité chimique pour les substances contenues peuvent avoir été effectuées par les déclarants des substances conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006, tel que modifié.

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des codes des mentions de dangers H

EUH071	Corrosif pour l'appareil respiratoire.
H228	Matière solide inflammable.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350	Peut provoquer le cancer.
H350i	Peut provoquer le cancer par inhalation.
H360Df	Peut nuire au foetus. Susceptible de nuire à la fertilité
H360FD	Peut nuire à la fertilité ou au foetus .
H360Fd	Peut nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au foetus.
H361d	Susceptible de nuire au foetus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Liste des notes pertinentes

Nota D	Certaines substances susceptibles de se polymériser ou de se décomposer spontanément sont généralement mises sur le marché sous une forme stabilisée. C'est sous cette forme qu'elles figurent dans la troisième partie. Cependant, de telles substances sont parfois mises sur le marché sous forme non stabilisée. Dans de tels cas, le fournisseur doit faire figurer sur l'étiquette le nom de la substance, suivi de la mention «non stabilisé(e)».

Raison de la révision:
Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.
Valeurs limites de moyenne d'exposition :Valeurs limites de moyenne d'exposition :Valeurs limites de moyenne d'exposition : - L'information a été modifiée.
Section 11: Toxicité aigüe (Tableau) - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau mutagénicité - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Lésions oculaires graves/ irritant - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Corrosion cutanée / irritation - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Sensibilisation de la peau - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été modifiée.
12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné , à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaitre et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volume des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

Les FDS de 3M Belgique sont disponibles sur http://www.3m.com/be